

# VRAI FAUX SUR LE CGOS

COMITÉ DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DE LA  
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

**Vous trouverez ci-dessous une information sur la position prise par la CFDT lors de l'AG du CGOS.**

Le CGOS est à un tournant de son histoire. La CFDT Santé Sociaux, en organisation syndicale responsable, a fait des choix contraints répondant à de nombreuses raisons :

1. La prestation maladie est en constante augmentation, sont en cause les conditions de travail, le recul de l'âge de départ à la retraite, la précarité grandissante des agents, etc.

2. L'évolution des contributions que les établissements versent au CGOS est faible à cause :

- des différents plans de retour à l'équilibre dans les établissements,

- des restructurations toujours plus importantes,
- ainsi qu'au plafonnement de l'indice terminal

3. Le budget national CGOS qui prend en charge (la prestation maladie, la prestation études éducation-formation, les prestations mariages, adoption, décès....) est en déficit important depuis plusieurs années.

4. Un nouvel organisme a été agréé par le ministère pour gérer les œuvres sociales des agents de la Fonction publique hospitalière et concurrencer le CGOS, alors que cet organisme ne prend pas en charge la maladie, les prestations études-éducation-formation etc.

## CGOS

JUILLET 2017

### 1. LA CFDT SANTÉ- SOCIAUX, EN SYNDICAT RESPONSABLE À DU FAIRE DES CHOIX DIFFICILES POUR ÉVITER LA FAILLITE DU CGOS

**VRAI** Ces choix ont permis de maintenir :

- La prestation maladie à hauteur de 90 M d'€
- La Prestation études Education Formation à hauteur de 87 M d'€
- La Prestation Retraite à hauteur de 80 M d'€

### 2. LA CONTRIBUTION QUE VERSE LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU CGOS EST DE 1,5% DE LA MASSE SALARIALE.

**FAUX** La contribution est en fait, de 1.5% de tous les salaires des agents dont l'indice est inférieur à 489, puis dégressif au-delà.

### 3. IL Y A UN TASSEMENT DES CONTRIBUTIONS

**FAUX** Pour 2017 on constate une légère hausse de l'augmentation par rapport à 2016.

### 4. SUPPRESSION DE LA PRIME MARIAGE

**VRAI** C'est un des choix fait pour équilibrer le budget.

### 5. SUPPRESSION DU COUPON SPORT

**VRAI** Mais il existe en région

une prestation « Sport, loisirs, culture ». Les agents pourront toujours en bénéficier sous une autre forme et évite ainsi un doublon.

### 6. LA PRESTATION « AIDE À L'ADOPTION » NE SERA PLUS PRIS EN CHARGE PAR LE CGOS NATIONAL

**VRAI** Ce soutien relèvera des comités régionaux via leurs commissions des aides et secours. C'est une demande de la CFDT pour maintenir une aide.

### 7. FIN DE L'AIDE GARDE D'ENFANT 0-6 ANS

**VRAI** à la demande du ministère, le CESU (Chèque Emploi Service Universel) revient à son objectif premier : la garde d'enfant. De ce fait, la CFDT Santé Sociaux dans un esprit d'équité a voté favorablement pour que la prestation régionale « garde d'enfants 0-6 ans » actuellement servie seulement dans quelques régions devienne en janvier 2019 une prestation nationale servie sous forme de chèque CESU, géré nationalement dont tous pourront bénéficier, contrairement à aujourd'hui.



SANTÉ  
SOCIAUX

# VRAI FAUX

## SUR LE CGOS

### COMITÉ DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

#### 8. BAISSÉ DE LA PRESTATION DÉCÈS

**VRAI** Dans un contexte budgétaire national en déficit, la CFDT Santé Sociaux a voté favorablement l'application du barème de la Sécurité Sociale, qui induit une baisse de cette prestation et ce pour éviter au CGOS de payer des charges sur les sommes attribuées.

#### LA CFDT EST POUR LA BAISSÉ DE LA PRESTATION MALADIE

**FAUX** La CFDT Santé Sociaux s'insurge contre cette baisse. La Prestation maladie est le premier poste de dépense du budget national du CGOS. La CFDT Santé Sociaux a refusé catégoriquement de restreindre le niveau de la prestation maladie, proposée pour une application au 1er janvier 2017. Elle n'accepte pas de précariser un peu plus les agents quand ils sont malades.

#### 9. LA CFDT A CHOISI DE SAUVEGARDER LE NIVEAU ACTUEL DE LA COUVERTURE « MALADIE »

**VRAI** La CFDT revendique la déclinaison de l'Accord National Interprofessionnel relatif à la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique hospitalière.

#### 10 IL VA Y AVOIR UNE RECONFIGURATION DES RÉGIONS CGOS

**VRAI** La CFDT Santé Sociaux a voté favorablement la nouvelle organisation du CGOS en 12 régions. Il est inconcevable que des agents dans la même région administrative n'aient pas les mêmes prestations. De par leur rejet au principe de

territorialité les autres organisations syndicales imposent aux nouvelles délégations de s'organiser avec les mêmes effectifs que lorsqu'elles couvraient des territoires plus restreints. Ce qui rendra la proximité avec les agents plus difficile.

#### 11. LE VOTE DE LA CFDT AURAIT INVALIDÉ LES MESURES PROPOSÉES SI ELLE AVAIT VOTÉ COMME LES AUTRES SYNDICATS

**FAUX** L'Assemblée Générale du CGOS est paritaire, le président à voix prépondérante.

#### 12. LA CFDT EST-ELLE LA SEULE À FAIRE DES PROPOSITIONS POUR ASSURER UNE PROTECTION SOCIALE PÉRENNE AUX AGENTS

**VRAI** Les autres organisations syndicales se sont opposées à toutes mesures pour maintenir un taux de prestation maladie aux agents et éviter temporairement la faillite du CGOS, sans proposer la moindre alternative.

Tant que le gouvernement ne mettra pas en place la revendication portée par la CFDT Santé sociaux, à savoir un vrai régime de protection sociale dans la FPH (prévoyance et complémentaire santé), le maintien de la prestation maladie au CGOS est primordial pour l'ensemble des agents.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut sauvegarder la maladie, la CFDT a été la seule organisation syndicale à prendre ses responsabilités pour y parvenir.

CGOS

JUILLET 2017

Contact :



Je désire adhérer   
ou être contacté

M, Mme,

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Entreprise ou établissement :

